

# REGLEMENT

## SAUSSETRAIL ET SAUSSETOISE

### 2022

#### **article 1 : Organisation**

L'organisateur de l'événement est l'association loi 1901 « Courir à Sausset » domiciliée au stade Michel Hidalgo à Sausset les Pins 13960

#### **article 2 : Date et lieu**

La date de l'événement est le Dimanche 11 décembre 2022.

Départ du Saussetrail : 9h00

Départ de la Saussetoise : 9h30

Le lieu du départ de la course est : Esplanade de la gare Sncf, 5 Avenue de la Gare, 13960 Sausset-les-Pins

Coordonnées GPS du départ : <https://goo.gl/maps/eeKba8qLM7rd2E3W9>

Le lieu d'arrivée des 2 courses : Théâtre de verdure, gymnase Alain Calmat, 31 Rue Pierre Matraja, 13960 Sausset-les-Pins

Coordonnées GPS de l'arrivée : <https://goo.gl/maps/Vj1B2uMbV8r8bKb88>

#### **article 3 : Stationnements gratuits :**

parking de la gare : <https://goo.gl/maps/yfYZUg5hvf9oadAK6>

parking Paradou : <https://goo.gl/maps/vcsTgHYqRoeSbGrE7>

parking du port : <https://goo.gl/maps/MSZwUXfYatUrDY6c9>

parking du stade : <https://goo.gl/maps/wZYDqaEVk88fv98N8>

parking du collège : <https://goo.gl/maps/pok3Lmnro339YqTY7>

parking de l'école Victor Hugo

#### **article 4 : Retrait des dossards:**

Le samedi 10 décembre 2022 après midi de 15h00 à 18h00 au local du club « Courir à Sausset », stade Michel Hidalgo, rue Pierre Matraja, 13960 Sausset les Pins, <https://goo.gl/maps/wZYDqaEVk88fv98N8>

Le dimanche matin 11 décembre 2022 à partir de 7h00 au gymnase de Sausset

#### **article 5 : Licence ou certificat médical**

Les coureurs licenciés doivent être titulaires d'une licence Compétition FFA, Santé – loisir FFA, Pass running FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF, FFPM ou d'une fédération agréée. Les licences des autres fédérations ne sont pas acceptées.

Pour que l'inscription soit valide, les non licenciés à la FFA ou affiliés à une fédération non agréée doivent fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course).

Il est entendu que la copie du certificat médical fournie par le coureur lors de son inscription est certifiée conforme à l'original. Les certificats médicaux ne sont pas rendus.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

ATTENTION ! Les licences FFTRI, FFCO ne sont plus acceptées (voir réglementation des manifestations de running 2019/2020 de la FFA – Paragraphe II-A-4)

#### **article 6 : Chronométrateur**

SPORTIPS : <https://sportips.fr/>

Lors de l'inscription sur « Sportips », une assurance annulation étant proposée, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur, quel que soit le motif, **SAUF conjoncture sanitaire qui impliquerait l'annulation de l'évènement, auquel cas la demande de remboursement doit se faire avant le 10 janvier 2023, sinon report automatique de l'inscription à l'édition de décembre 2023**

Une fois inscrits, les coureurs ne peuvent modifier leur inscription pour basculer d'une course à l'autre. Celle-ci est ferme et définitive. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une distance différente ou non inscrit à l'épreuve.

**TARIFS** : 13€ la Saussetoise jusqu'au 31/10/22 inclus puis 15€, et 28€ le Saussetrail jusqu'au 31/10/22 inclus puis 30€ jusqu'au jour de la course.

Inscriptions le matin de la course, sur place, dans la limite des dossards disponibles.

Inscription **obligatoire** au **Repas** d'après-course sur le site SPORTIPS (repas offert aux coureurs du Saussetrail, repas payant 10€ pour La Saussetoise et pour les accompagnants)

#### **article 7 : Parcours et ravitaillements**

La Saussetoise et le Saussetrail sont des parcours typés trail, constitués de plusieurs itinéraires de randonnée empruntant des sentiers pierreux, parfois mal stabilisés, en balcon, passant dans des roches, dans des tunnels sombres et demandant une bonne concentration et une préparation spécifique.

**La Saussetoise** : 13km et 360m D+

Ravitaillement au 7ème km, solide et liquide.

**Le Saussetrail** : 27km et 1100m D+

Deux ravitaillements au 9<sup>ème</sup> et 17ème km, solide et liquide.

#### **article 8 : Matériel**

Matériel obligatoire sur le parcours Saussetoise : chaussures adaptées au trail, et conseillé un gobelet ou flasque à eau car aucun gobelet ne sera mis à disposition au ravitaillement,

Matériel obligatoire sur le parcours Saussetrail : couverture de survie, sifflet, chaussures adaptées au trail, 0,5L min à boire, alimentation énergétique solide, téléphone portable et conseillé un gobelet ou flasque à eau car aucun gobelet ne sera mis à disposition au ravitaillement,

Les **bâtons sont interdits**.

+ **matériel requis en fonction du contexte sanitaire.**

**article 9 : Barrières horaires, contrôles et abandon**

Barrière horaire sur le saussetrail : passage au km 20 en moins de 4h (soit - 13h00)

En cas de non passage à un point de contrôle, le coureur sera disqualifié.

En cas d'abandon le concurrent se doit d'informer immédiatement l'organisateur et devra restituer son dossard

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement,

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais,

Obligation de respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt, le code de la route et les autres concurrents

Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers n'importe où, sous peine de disqualification et d'abandon de la course. Une poubelle sera mise en place à chaque point de ravitaillement.

Un serre-file fermera chaque parcours.

**article 10 : Modification et annulation course :**

Les organisateurs pourront modifier à tout moment et sans préavis le parcours, ou annuler l'épreuve suite à un événement indépendant de leur volonté (conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc...)

**article 11 : Assurance et responsabilité :**

La manifestation est couverte par une assurance «responsabilité civile» Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs,

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle le couvrant contre les risques de la pratique du sport,

Il est indiqué que chaque coureur participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité.

En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages intérêts ou autres indemnités au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation à l'événement,

Les parcours seront définis avec de la rubalise et des panneaux... la responsabilité du club ne pourra être engagée si un coureur se trompe de chemin et se blesse, en cas de doute sur le parcours faire demi-tour ou téléphoner aux responsables course et sécurité via les numéros de téléphone communiqués à l'inscription.

**article 12 : Dossard**

Le dossard est obligatoire et doit être fixé sur la poitrine ou sur un porte dossard, le numéro en évidence pour permettre ainsi l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Le port du dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé,

**article 13 : Droit à l'image et parution dans les classements**

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse, l'Organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, images et vidéos réalisées, sur lesquels ils peuvent être visibles.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom et prénom apparaissent dans les classements, merci de nous prévenir lors de votre inscription.

**article 14 : Animaux et accompagnateurs**

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur animal de compagnie. Les vététistes accompagnateurs ne sont pas autorisés.

**article 15 : Consigne**

Une consigne est mise à disposition des coureurs, un seul sac par coureur (capacité de 30 litres maximum). L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols, pertes ou détériorations des sacs.

**article 16 : Sanitaires**

Plusieurs sanitaires seront mis à disposition sur la zone de remise des dossards, sur les zones de départ et d'arrivée, des douches seront mises à disposition sur la zone d'arrivée, utilisables jusqu'à 15h00,

**article 17 : Inscriptions**

Saussetoise : course nature ouverte à partir de la catégorie Cadet (+ de 16 ans), autorisation parentale sur le site de la course

Saussetrail : trail de plus de 25 km, ouvert à partir de la catégorie Espoir

En faisant acte d'inscription par courrier ou en ligne, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement.

**Garantie individuelle annulation :**

Au moment de l'inscription en ligne sur sportips.fr, possibilité de souscrire une garantie individuelle d'annulation en option, qui permettra le remboursement du montant de l'inscription (sauf l'option repas), sur simple demande, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de la course. Sinon, pas de remboursement possible. En cas d'annulation ou de report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent (remboursement, report...) Cette garantie n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Jury d'épreuve : il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du Responsable de course.

Réclamation : toute réclamation doit être formulée au PC course, auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

**article 18 : Contexte sanitaire**

L'organisateur prendra en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de la course et demandera aux coureurs de les appliquer